



الإتحاد الجزائري لكرة القدم FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF 1963

Alger le,.....26.Août.2015

CIRCULAIRE N° 41

A

Messieurs les Présidents des Ligues de Football Amateur et Professionnel

Objet : Homologation des stades – saison 2015/2016.

Nous avons l'honneur de vous rappeler que l'homologation des stades est une obligation pour chaque ligue de football avant de programmer toute rencontre.

Outre, l'homologation des aspects sportifs (terrain, vestiaires des joueurs et arbitres, équipements, salle de contrôle de dopage, équipements et matériels de l'aire de jeu, traçage, etc ...), il convient d'exiger des gestionnaires des stades, l'autorisation d'ouverture pour l'accueil du public délivrée par l'administration concernée (Wilaya – MJS...).

Les clubs affiliés et les gestionnaires de stade doivent obligatoirement vous fournir les attestations d'assurance du stade en cours de validité.

La programmation des rencontres étant de votre seule responsabilité, vous vous devez de la gérer dans un cadre légal et réglementaire et faire assurer ainsi la sécurité du public, des joueurs et des officiels de matches.

Nous attachons la plus grande importance quant à l'exécution stricte de ces dispositions.

Veuillez agréer, Messieurs, les Présidents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**P/Le Président et PO
Le Secrétaire Général**
Nadir BOUZENAD